

AVIS DES SOCIETES (**)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

(en K.Dinars)	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Sep-2020	Sep-19	Déc-19	Var
Produits d'exploitation bancaire	143 214	153 312	452 558	460 247	620 845	-1,7%
Intérêts	112 055	120 618	338 841	347 692	473 871	-2,5%
Commissions en produits	16 387	14 721	43 607	43 811	60 661	-0,5%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	14 772	17 973	70 110	68 744	86 313	2,0%
Charges d'exploitation bancaire	59 309	70 044	182 755	196 887	259 731	-7,2%
Intérêts encourus	58 440	68 998	180 586	194 469	256 272	-7,1%
Commissions encourues	869	1 046	2 169	2 418	3 459	-10,3%
Produit Net Bancaire	83 905	83 268	269 803	263 360	361 114	2,4%
Autres produits d'exploitation	439	150	810	817	1 389	-0,9%
Charges opératoires dont	23 426	25 965	77 442	81 367	107 158	-4,8%
Frais de personnel (*)	15 702	17 941	53 668	57 252	74 831	-6,3%
Charges générales d'exploitation (*)	7 724	8 024	23 774	24 115	32 327	-1,4%
Structure du portefeuille au bilan			970 306	949 546	933 520	2,2%
Portefeuille titres commercial			0	0	0	0,0%
Portefeuille titres d'investissement			970 306	949 546	933 520	2,2%
Encours net des crédits (1)			4 773 363	4 456 265	4 453 973	7,1%
Encours des dépôts			4 282 177	4 076 967	4 025 574	5,0%
Dépôts à vue			1 524 572	1 439 698	1 350 839	5,9%
Dépôts d'épargne			1 475 912	1 313 602	1 345 969	12,4%
Dépôts à terme			1 281 693	1 323 667	1 328 766	-3,2%
Emprunts et ressources spéciales au bilan			504 529	523 649	531 014	-3,7%
Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			918 367	783 076	783 076	17,3%

(1) L'encours des crédits fin septembre 2020 tient compte des provisions constituées de la période

(2) Compte non tenu du résultat de la période et du résultat en instance de distribution

(*) Chiffres septembre 2019 retraités pour les besoins de la comparabilité

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 225.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur

des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 3^{EME} TRIMESTRE 2020 :

A la fin du 3^{ème} trimestre 2020, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées à la fin de la période) ont atteint 4.773.363 mille dinars au 30/09/2020 , contre 4.456.265 mille dinars au 30/09/2019, soit une augmentation de +7,1%.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de +5% passant de 4.076.967 mille dinars au 30/09/2019 à 4.282.177 mille dinars au 30/09/2020. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de +12,4% et des dépôts à vue de +5,9%.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont baissé de -1,7% pour atteindre **452.558** mille dinars en Septembre 2020 contre **460.247** mille dinars à fin Septembre 2019. Cette baisse concerne principalement les intérêts -2,5% et ce essentiellement suite à :
 - la baisse des taux sur le marché monétaire suite à la réduction du taux directeur
 - l'augmentation par prudence des agios réservés, qui constituent un complément des provisions ; en effet l'enveloppe des agios réservés a atteint au 30 septembre 2020 un montant de 32 millions de dinars.
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en baisse de -7,2% passant de **196.887** mille dinars à fin Septembre 2019 à **182.755** mille dinars à fin Septembre 2020.

- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 3^{ème} trimestre 2020 un montant de **269.803** mille dinars, contre **263.360** mille dinars à la fin du 3^{ème} trimestre 2019, soit une progression de **+2,4%**.
- **Les charges opératoires** ont baissé de **-4,8%** pour atteindre **77.442** mille dinars au 30/09/2020 contre **81.367** mille dinars au 30/09/2019.

L'analyse des données disponibles au 30 septembre 2020 confirme la solidité de la Banque de Tunisie et la stabilité de son profil de risque malgré l'aggravation de la crise. Nos prévisions nous laissent confiants que la Banque de Tunisie devrait traverser cette crise avec le minimum de difficultés et conserver des fondamentaux enviables à la fin du présent exercice.

Nous rappelons que la BT a procédé à l'application de l'exercice de stress testing demandé par la BCT sur la base d'un modèle établi par cette dernière. En attendant une éventuelle publication par la BCT des résultats comparatifs de ce stress-testing, nous confirmons les capacités de la Banque de Tunisie à conserver la réalisation des résultats bénéficiaires sur les trois exercices (2020-2022) malgré une hypothèse d'augmentation sensible des provisions à constituer en couverture du risque sur les crédits.

Les résultats de ce stress test constituent une réaffirmation de la bonne résilience de la Banque de Tunisie dans ce contexte marqué par une détérioration de la conjoncture économique et financière sur le plan nationale et internationale. Ainsi, le ratio de solvabilité de la Banque serait constamment supérieur à 16% et ce quelque soit le scénario retenu.

(**) le présent avis annule et remplace celui publié au BO n°6212 en date du 20 octobre 2020